

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1156

présenté par
Mme Genevard et M. Gaymard

ARTICLE 4

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« société »,

insérer le mot :

« contemporaine ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.